



**Syndicat national  
Pénitentiaire des  
Surveillant(e)s - C.E.A.**

## **PSC : MUTUELLE IMPOSÉE, COLÈRE GÉNÉRALE ! QUAND CERTAINS SYNDICATS SIGNENT, LES PERSONNELS PAIENT.**

En 2025, à l'heure où le droit à la concurrence est érigé en dogme constitutionnel, où chaque citoyen peut librement choisir sa mutuelle, nous, personnels du ministère de la Justice, voyons s'imposer un contrat collectif obligatoire de mutuelle : une aberration sociale, une violence administrative et un affront au bon sens. Oui, ce n'est pas une erreur : c'est une décision construite, signée... et que tous n'assument pas.

 **26 janvier 2022**

FO, CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires et CFE-CGC signent l'accord national ouvrant la voie à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

 Accord publié au Journal Officiel le 6 mars 2022. Aucun doute possible : les jeux sont faits.

 **22 avril 2022**

Publication du décret n°2022-633 relatif à la PSC « santé » au Journal Officiel.

 Aucun de ces syndicats ne tire la sonnette d'alarme. Silence radio.

 **20 octobre 2023**

Accord PSC « prévoyance » signé par la CGT, la CFDT, l'UNSA, la FSU, Solidaires et la CFE-CGC.

 FO ne signe pas cette fois, mais garde le silence. Aucune opposition sérieuse, aucune défense des agents.

 **7 juin 2024**

Décret n°2024-519 sur la PSC « prévoyance » publié au JO. Tout est verrouillé.

### **Et maintenant ?**

 **1er octobre 2025 : vous serez affiliés d'office à la mutuelle Intériale.**

-  Plus de choix.
-  Plus de liberté.
-  Une cotisation plus élevée.
-  Des garanties floues.
-  Une réforme imposée.

**Et pourtant :**

- personne ne vous a prévenus.
- Aucun débat dans les établissements.
- Aucune défense sérieuse de vos intérêts.

### **Mais que faisaient nos syndicats dans ces commissions ?**

Quand certains signaient dans les ministères, le SPS-CEA, impuissant, car non représenté, subissait cette mascarade avec vous – et vous alerte aujourd'hui : ouvrez les yeux en vue des prochaines élections !

Chers collègues, environ 70 % des personnels pénitentiaires sont issus du corps d'encadrement et d'application (CEA). Même si nous montons en puissance à chaque scrutin, cela ne suffit pas encore.

Comprenez ceci : seul un syndicat du CEA peut défendre les valeurs du CEA.

### **Nous ne laisserons pas passer cette injustice sous silence.**

Nous tenterons malgré tout d'alerter le Garde des Sceaux, le Ministre de la Fonction publique d'État, et même le Président de la République

### **Mais soyons lucides : le mal est sûrement fait !**

Et c'est bien pour cela que le SPS-CEA réclame, depuis plusieurs années, une réforme de fond :

Il faut des surveillants pénitentiaires dans ces commissions, où plus personne ne défend nos intérêts !

**Le SPS-CEA exige :**

- Le droit de choisir librement sa mutuelle
- Des dispenses automatiques pour tous les agents déjà couverts
- La transparence intégrale sur les garanties et les coûts
- Le respect des personnels pénitentiaires, trop souvent traités comme quantité négligeable

**Le SPS-CEA, ce n'est pas le syndicalisme d'appareil,  
C'est le syndicalisme Déterminé.**

**Nous ne trahissons pas : Nous combattons.**

**Fiers de Servir.**

**Déterminés à Défendre.**